LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE À COLLIOURE DE 1360 À 1490

PAR

BRIGITTE LAINE

SOURCES

Les fonds principaux qui ont servi à cette étude sont conservés aux Archives départementales des Pyrénées-Orientales (Procuration royale et manuels des notaires) et aux Archives de la couronne d'Aragon à Barcelone (« Cancilleria » et « Real Patrimonio »).

PREMIÈRE PARTIE LE CADRE GÉOGRAPHIQUE ET LA POPULATION

CHAPITRE PREMIER

LE CADRE GEOGRAPHIQUE

Collioure, ville port, est située au point de jonction de deux côtes dissemblables; l'une, au nord, est une suite de lagunes et d'étangs, l'autre est marquée par un relief accentué, au sud à la chaîne des Albères, dernière avancée des Pyrénées; ainsi Collioure s'intègre dans l'État catalan et aragonais, lui aussi maritime et montagnard.

C'est le droit de pacage concédé par le roi en 1321 qui limite le territoire de Collioure, dont les dimensions modestes couvrent environ 1 565 hectares.

Les principales ressources de la ville sont l'exploitation du bois et la culture de la vigne qui connaît des crises au cours du xve siècle; la royauté intervient alors pour en freiner les ventes et transformer les vignobles en pâtures.

Collioure est la réunion de trois « villes » : la « vieille ville », agglomération ancienne accolée au château, dont la fonction politique est symbolisée par la maison du consulat; le faubourg ou « port d'aval », formé plus tardivement au cours du XIII⁶ siècle, se caractérise essentiellement par l'activité des chantiers

navals; la nouvelle ville, dite « port d'amont », complète l'ensemble et devient le quartier commercial où est établie la maison de la « leude ». Essentiellement maritime, le territoire de Collioure comprend, outre ses deux ports, la rade annexe de Port-Vendres.

CHAPITRE II

LA POPULATION

Le « capbreu » de 1292 permet d'évaluer la population à 495 feux, soit environ 2.300 habitants. Mais la grande peste de 1348 ravage la ville pour les deux tiers, semble-t-il. On assiste cependant, au cours de la période étudiée, à un rétablissement du nombre des habitants dont le chiffre s'accroîtra même par une forte immigration : les Catalans de l'intérieur des terres et de la côte repeuplent seuls le territoire urbain. Il semble même que ce phénomène se soit accompli fort rapidement, car, en 1355 (soit sept ans après la grande peste), Collioure compte 449 feux. La ville n'aurait-elle ainsi diminuée que de 9,5 %?

L'année 1424, avec 626 feux, marque le point culminant de la démographie colliourenque. Ce maximum coıncide avec une période de forte immigration, comprise entre 1420 et 1440, à laquelle succède une diminution dans l'afflux des habitants. Mais à partir de 1460, la politique de reconstruction préconisée par Louis XI provoque une nouvelle vague d'immigrants.

Pourtant l'immigration est corrigée par une émigration, car la résidence à Collioure est loin d'être permanente non seulement pour les apprentis, valets et prostituées, mais aussi pour nombre de « citoyens ».

La population comprend, outre ces derniers, « des pauvres », des religieux, des néophytes (juifs convertis) et des esclaves ainsi que des allogènes : ceux-ci regroupent, avec des juifs dont la disparition vers 1414 n'est pas imputable à une cause précise, des étrangers qui, à partir de 1420, viennent essentiellement du midi de la France.

CHAPITRE III

LA PROPRIÉTÉ FORAINE

On constate un double phénomène dans la possession du sol; des habitants de Collioure se constituent des biens en dehors du territoire urbain, de part et d'autre des Pyrénées, tandis que la ville compte des propriétaires forains venus notamment de Perpignan. Il est cependant intéressant de remarquer, que, vers 1430, les colliourencs s'emploient à racheter ces biens et leurs efforts se trouvent sans doute favorisés par l'expanssion démographique et une meilleure circulation des capitaux.

DEUXIÈME PARTIE LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

CHAPITRE PREMIER

SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE

Aux XIVº et XVº siècles, on observe une recherche de nouveaux débouchés commerciaux. Cette période se déroule dans un climat de crises économiques et sociales commun à toute l'Europe.

CHAPITRE II

LES DIRECTIONS DU COMMERCE

Le rôle commercial de Collioure est attesté par la perception d'un droit de « leudé » (droit de péage, de transit et de douane). Port d'escale pour les bateaux étrangers se livrant au cabotage ou au grand commerce, Collioure, par son activité propre, ne se tient pas en dehors des lignes de trafic maritime. Ses habitants, en effet, orientent leurs entreprises aussi bien sur les lignes régionales du cabotage catalan, languedocien et provençal que sur les lignes internationales de Flandre, de Naples et d'Orient.

Le commerce se heurte cependant à de nombreux obstacles, tels que la conquête de la Sardaigne et de la Corse entreprise par le Principat de Catalogne qui mène également d'âpres luttes contre les ports de Gênes et de Naples. En outre, la piraterie et les représailles détournent de leur trajet habituel de nombreux bâteaux.

CHAPITRE III

LES OBJETS DU COMMERCE

Une part importante du commerce de Collioure est constituée par les produits alimentaires destinés à son approvisionnement ainsi qu'à celui des comtés de Roussillon et de Cerdagne. La ville, qui n'est pas productrice de blé, profite cependant des convois, réguliers ou occasionnels, venant de Provence, de Sardaigne ou de Sicile. La culture presque exclusive de la vigne dans toute cette région fait de Collioure un port exportateur de vin, expédié jusqu'en Flandre. Marché à bestiaux important, la ville voit affluer des Languedociens et des Catalans venus y acheter ou y vendre des bêtes que les Colliourencs peuvent à leur tour bailler en «gasaille » à des éleveurs. Quant aux épices, elles viennent naturellement d'Orient, mais, à la fin du xve siècle, seul Madère fournit le sucre.

La grande diversité des matières premières industrielles témoigne d'une activité non négligeable. Le fer extrait des mines des comtés de Roussillon et de Cerdagne est essentiellement exporté par Collioure, mais ce sont des marchands étrangers, des Génois qui, sous la domination française, en font le commerce. Les colorants sont produits localement ou importés, tels le pastel du Lauragais; l'alun provient exclusivement d'Asie Mineure et l'acheminement de ces deux denrées est assuré par des étrangers; ceux-ci déposent leurs cargaisons

chez des Colliourencs pour le compte des marchands de Perpignan. La laine est d'origine locale ou importée d'Aragon et même d'Angleterre. Des cargaisons de lin et de chanvre arrivent de la Catalogne proche ou de la Flandre lointaine.

Le nombre important des métiers à tisser prouve l'activité de l'industrie textile à Collioure, où s'achètent aussi draps de laine flamands et florentins et diverses toiles de Lombardie et de France. Mais un commerce non négligeable à destination de Naples, Gaete et la Grèce, porte sur les draps tissés à Collioure et Perpignan.

Meubles et poteries sont d'origine locale ou bien importés de France, d'Italie, de Grèce ou d'Orient.

Les marchands de Collioure achètent à Gènes et à Marseille des esclaves, grecs au xive siècle, turcs et sardes au xve. Marché local important, Collioure approvisionne dans une certaine mesure Perpignan.

CHAPITRE IV

LES MOYENS D'ÉCHANGE

Les contrats de vente nous font connaître les monnaies de compte (florin d'Aragon, livre de Barcelone et de Roussillon) tandis que les inventaires nous donnent le nom de quelques monnaies réelles telles le florin d'or et le «réal» d'argent; le cours du florin est l'objet de surélévation brutales dues à la dépréciation catastrophique de la livre roussillonnaise et barcelonnaise. En 1382-1383, le krach des banques est à l'origine d'une crise catalane, et même européenne, tandis qu'une autre se reproduira au milieu du xve siècle, moins violente mais plus longue; une période de stabilité se dessine toutefois entre 1430 et 1448.

Parallèlement à l'instabilité monétaire, signe de difficultés économiques, on recourt au troc qui, semble-t-il, est utilisé tout au long de la période étudiée.

Le patrimoine des habitants de Collioure est constitué essentiellement de biens fonciers et d'argent liquide qu'ils peuvent investir en argenterie et en bijoux. Les achats de rentes en composent égalément un élément non négligeable et, en dissimulant un prêt à intérêt, donnent une nouvelle forme au crédit. Celui-ci se traduit aussi par des achats à tempérament et caractérise une époque où la pénurie monétaire se fait durement sentir.

L'étude des prix révèle une hausse sensible dans la deuxième moitié du xv° siècle, hausse qui s'accompagne d'une légère augmentation des salaires.

CHAPITRE V

LES TECHNIQUES

La commande est la forme d'association la plus courante dont le type fort commun ne varie pas : un capitaliste ou un groupe de capitalistes confie des marchandises à un marchand-voyageur chargé de les transporter là où la demande est favorable. Il reçoit alors une commission du quart, les trois quarts revenant aux bailleurs de fonds. D'autres associations ont pour objet l'élevage des bêtes, baux à cheptel dont la durée et le bénéfice sont variables.

Le terme de commande recouvre également un dépôt d'argent qui peut être fait auprès de particuliers, moyen fort pratique pour faciliter la circulation des capitaux. La lettre de change, dont l'endossement demeure inconnu, est également utilisée.

Les affaires se traitent d'ordinaire par l'intermédiaire de procureurs, mais les habitants de Collioure n'ont jamais recours à des facteurs, quoiqu'eux-

mêmes puissent l'être pour le compte de marchands étrangers.

Les seuls moyens de transport employés sont la mule et le bateau. Le commerce des mules est entre les mains de « grossistes » juifs et chrétiens, parmi lesquels se rencontrent des voituriers et des hôteliers. Un assez grand nombre de bateaux, de tonnage variable, est construit à Collioure même et il est intéressant de remarquer que leur propriété est généralement divisé en parts.

TROISIÈME PARTIE

LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ LAÏQUE

On distingue, dans la société laïque, trois groupes distincts. La noblesse, pratiquement inexistante, ne compte que deux familles, outre celles qui sont au service de la royauté. La classe moyenne rassemble tous ceux qui ne se définissent pas par rapport à un maître; il n'existe cependant pas à Collioure de bourgeoisie, du moins au sens juridique, bien qu'une hiérarchie assez nette apparaisse de fait. Quant à la plèbe, elle est constituée de valets, d'apprentis et d'esclaves et d'un nombre extrêmement faible de « remensas » ou serfs.

Une connaissance approfondie des couches moyennes de la population permet de constater l'importance d'un apport sans cesse renouvelé d'hommes nouveaux en face du noyau fort réduit de vieilles familles. L'absence de spécialisation technique est d'ailleurs parfaitement remarquable, bien que certains métiers possèdent des règles strictement définies dans les statuts des corporations,

la conscience d'appartenir à un groupe professionnel apparaît alors.

Une forme de solidarité plus traditionnelle se manifeste dans les mariages conclus par les Colliourencs entre eux ou même avec des étrangers de condition sociale identique, ce qui étend ainsi le réseau des alliances familiales. On assiste alors à la formation de véritables clans qui s'efforcent d'accaparer les charges de l'administration urbaine et royale.

Dans la ville même, des factions se forment au niveau des quartiers, donnant

lieu à des luttes; mais la ville tend à faire bloc pour chasser l'étranger.

Quelles que soient les catégories envisagées, la société dans son ensemble présente une très grande instabilité liée à la misère et aux intérêts qui s'opposent et les rixes quotidiennes n'en sont alors qu'une manifestation.

CHAPITRE II

LA SOCIÉTÉ RELIGIEUSE

Le clergé régulier, avec les dominicains et les hospitaliers, et le clergé séculier forment un des éléments importants de la population urbaine.

On peut conclure à l'existence de progrès spirituels de l'emploi plus fréquent des vocables de saints dans les noms de baptême et de la « vulgarisation » d'ouvrages pieux. Ils sont cependant mis en échec par des procès entre les différents ordres et par des querelles entre clercs.

CHAPITRE III

LES SOLIDARITÉS

Prêtres et laïcs créent des « aumônes perpétuelles » que les consuls et le clergé administrent et distribuent aux pauvres de la ville. Le rachat des captifs et les fonds pour l'organisation des croisades ne sont nullement négligés.

En dépit de toutes les différences dues au rang ou à la fortune, tous les habitants de Collioure peuvent adhérer à la confrérie du Saint-Sacrement.

QUATRIÈME PARTIE

LES INSTITUTIONS

CHAPITRE PREMIER

LES INSTITUTIONS URBAINES

Il semble que ce soit seulement à partir du XIII^e siècle que Collioure ait été doté de privilèges commerciaux, financiers et militaires, mais la personnalité juridique ne lui fut concédée qu'en 1295 par l'établissement d'une charte de consulat.

Les consuls sont alors élus par les prud'hommes et le «batlle», représentant du roi dans la ville. C'est en 1451 seulement que l'emprise du «batlle» se relâche; celui-ci ne participe plus aux élections qui ont lieu désormais à deux degrés, avec la création d'un collège électoral restreint élisant les consuls et les officiers municipaux.

Les consuls ont des attributions diverses, mais, si leurs pouvoirs sont réduits dans l'exercice de la justice, ils se maintiennent en matière administrative et financière.

CHAPITRE II

LES INSTITUTIONS SEIGNEURIALES ET ROYALES

Les droits traditionnels d'ost, de justice et de finances sont exercés par les officiers royaux, au premier rang desquels on trouve le « batlle », secondé dans ses fonctions par un lieutenant et un juge. Il tient le rôle d'un agent de la justice

royale au détriment du viguier du Roussillon et du Vallespir grâce à un ancien privilège.

L'administration financière est aux mains du procureur royal, qui perçoit

droits seigneuriaux et royaux dans la ville.

CHAPITRE III

LES INSTITUTIONS ECCLÉSIASTIQUES

Dominicains et hospitaliers, soustraits à la juridiction de l'évêque d'Elne, ne relèvent que de leur ordre : province d'Aragon et grand prieuré de Catalogne.

La compétence de l'official de l'évêque s'exerce lors des questions béné-

ficiales et des procès entre les ordres.

Le roi conserve cependant ses droits pour tout ce qui a trait à l'amortissement des biens.

CONCLUSION

Collioure s'affirme, pendant cette période, comme un port de transit dont la conjoncture est marquée par deux fortes crises, encadrant nettement une expansion économique indéniable. La ville bénéficie des échanges internationaux auxquels elle participe, mais reste d'abord un port régional.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET GRAPHIQUES

Population et immigration. — Table des poids et mesures. — Valeur des dots. — Prix du blé, des moutons, des bœufs, du fer, des esclaves, des bateaux, des mules, des maisons, des vignes.

CARTES

Le cadastre de Collioure en 1814. — Les courants d'échanges maritimes de Collioure. — Immigrants et étrangers catalans ayant des affaires et des propriétés à Collioure, 1360-1480. — Les relations commerciales de Collioure avec l'Europe, 1360-1490.

artists and the second

Lording His twee transprint all acides 📻 🖰 🚤

THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T

and the street of the street o

and the second of the second

tal additional graph control to crimal active

2 - - 111

to a second market

the region of the residence of the region of